



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E198009

VALABLE JUSQU'AU 13/01/2026

ÉDITÉ LE

23/09/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/10/2020

Forme juridique : SARL

Capital : 27 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC GAP 2020B00481

Siret : 890 986 029 00027

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 8810558

Assurance Responsabilité Travaux :  
GROUPAMA 43443324P0001

Assurance Responsabilité Civile :  
GROUPAMA 43443324P0001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : STEPHENS CAVINATO

7 PLACE DU REVELLY  
05000 GAP

Téléphone : 04 92 53 45 93

Portable : 06 60 34 44 72

Site Internet :

E-mail : cavinato.plomberie@gmail.com

Responsabilité légale :  
CAVINATO STEPHENS GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	23/11/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup>	06/05/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	05/12/2024
5241	Installation de chauffage solaire et ecs	05/12/2024
5311 PROB	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	14/03/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	16/11/2022
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	09/06/2023
o Chaudière bois	16/11/2022
o Poêle ou insert bois	16/11/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	09/06/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	09/06/2023
o Ventilation mécanique	14/03/2024

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.